

# ROQ'4 TRAIL - 23 avril 2023

**Art 1 : Organisation** - RUNNING 06 avec le soutien de la ville de ROQUEFORT LES PINS, organise le ROQ'4 Trail le Dimanche 23 avril 2023.

**Art 2 : Courses et Parcours** - Le trail est de 12,5 km avec 290m de dénivelle +/- . Pour plus de facilité nous communiquons sur 13 km. Le parcours a été calculé par GPS Garmin. Le départ est à 9h00 au centre commercial COEUR LES PINS, derrière la Mairie. L'arrivée au même endroit. La parcours se court dans le bois du quartier des « Terres Blanches ».  
Une course enfants/famille est proposée à 8h45 au COEUR LES PINS. C'est une boucle aux alentours de la Mairie.  
Les parcours peuvent être consultés sur [www.running06.com](http://www.running06.com) et sont disponibles en téléchargement.

**Art.3 : Programme** - 8h00 : Ouverture du Village - Retrait des dossards  
8h30 : Échauffement collectif animé par un coach  
8h45 : Départ Enfants/Famille  
9h15 : Départ 13 km

**Art.4 : Ravitaillement** - Pour tous les parcours, un ravitaillement gourmand sera disponible à l'arrivée.  
Pour le 13 km : un parcours solide et liquide à mi-parcours.  
Dans le cadre d'un engagement éco-responsable et sanitaire, nous vous recommandons d'utiliser votre propre verre réutilisable.

**Art.5 : Sécurité** - La circulation sera fermée par endroit et des accès seront sécurisés par la présence de bénévoles, de barrière et d'agents de la Police Municipale. Un balisage spécifique sera mis en place : icon d'un coureur couleur jaune au sol, balise jaune plantée au sol de type piquet, et rubalise blanche et noire « Running Conseil » sur branche.

**Art.6 : Conditions de participation** - Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés FFA ou non. Un certificat médical est obligatoire pour TOUS les participants. Il doit être valide de moins d'un an à la date de la course et portant la mention "Pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition". Ce certificat doit nous être fourni avant le jour de la course ou lors de la remise du dossard.  
Dans le cas contraire, vous ne pourrez pas participer à l'évènement. Si vous êtes licenciés FFA (Compétition, Running, Entreprise, Pass J'aime Courir), une copie de votre licence en cours de validité peut remplacer le certificat. Attention, depuis le 1er janvier 2019, les licences FFtriathlon ou certificats médicaux pour le triathlon ne sont plus acceptées.  
Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé. Les articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.

Le certificat médical n'est valable 3 ans que dans le cadre d'un renouvellement de licence dans un club, accompagné d'un questionnaire de santé. **Pour vous inscrire à une course, votre certificat médical doit dater de moins d'un an.**

Les enfants sont acceptés sur les courses suivantes avec l'autorisation parentale SANS certificat médical.

Le 13 km est ouvert à partir de 16 ans.  
La course enfants/famille à partir de 6 ans pour les enfants.

Une puce de chronométrage à mettre autour de la cheville et à rendre à la fin de la course sera remise au retrait des dossards. Toute puce perdue sera facturée 40 €.

La puce détermine le temps et le classement. En cas de fraude ou d'erreur de parcours l'organisateur se réserve le droit de modifier le classement par le temps ou de déclasser le concurrent.

**Art.7 : Tarifs** - Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les inscriptions peuvent se faire :

° en ligne : [www.running06.com](http://www.running06.com)

° sur place le jour de la course jusqu'à 1/2 heure avant le départ

Tarif pour groupe de plus de 5 personnes : [contact@running06.com](mailto:contact@running06.com)

Montant de l'inscription pour le 13 km : 15 euros.

Montant de l'inscription pour la course enfants : 5 euros.

Montant de l'inscription pour la course famille : 7 euros.

**Art.8 : Retrait des dossards** - Samedi 22 avril 2023 - 10h à 18h - Magasin Cap Aventure Running Conseil à Mandelieu. Dimanche 23 avril 2023 - 7h30 à 8h45 - Coeur Les Pins.

En cas de non-délivrance d'une licence autorisée et à jour ou d'un certificat médical conforme lors de votre inscription, le concurrent n'est pas disposé à prendre le départ de la course et considéré comme non-inscrit.

Les épingles ne sont pas fournies.

**Art.9 : Assurance** - Responsabilité civile : Les organisateurs souscrivent une assurance responsabilité civile auprès de Abeille Assurances garantissant les actes des membres de l'organisation ainsi que ceux des concurrents. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

Individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

**Art.10 : Récompense** - Tous les participants auront un cadeau finisher.

Podium : Les 5 premiers Homme et les 5 premières Femme seront récompensés.

**Art.11 : Droit à l'image et données personnelles** - Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les concurrents peuvent apparaître, prises à l'occasion de leur participation sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Le bulletin d'inscription est susceptible d'être utilisé à toutes fins par l'organisateur, sauf stipulation expresse contraire de l'intéressé qui dispose notamment d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant, conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 6 janvier 1978.

**Art.12 : Annulation** - Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue sauf cas suivants :

### 1) En cas d'annulation de la part du participant :

Est assuré d'un remboursement toute personne ayant souscrit, au moment de son inscription, à la garantie annulation. Toute demande de remboursement devra nous parvenir accompagnée du certificat médical au plus tard 5 jours avant l'épreuve, cachet de la poste et date de mail faisant foi.

La garantie d'acceptation de la part de l'organisateur :

- un accident ou une maladie grave entraînant l'incapacité de pratiquer la course à pied

Le justificatif obligatoire à fournir :

- un certificat médical signé et tamponné par le médecin attestant de la contre-indication à participer à l'événement

Le remboursement :

- L'intégralité du prix de l'engagement à la course (hors frais de transaction et le prix de la garantie annulation)

### 2) En cas d'annulation de la part de l'organisateur pour cas de force majeur :

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeur ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, est assuré d'un remboursement toute personne ayant souscrit, au moment de son inscription, à la garantie annulation. L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'arrêter la course en cas de météo se dégradant défavorablement avant ou durant l'épreuve pour des raisons de sécurité.

Le remboursement :

- L'intégralité du prix de l'engagement à la course (hors frais de transaction et le prix de la garantie annulation)

La demande de remboursement devra se faire par mail dans les 3 jours suivant l'annonce de l'annulation à l'adresse : [contact@running06.com](mailto:contact@running06.com).

### 3) Option report

Toute personne ayant souscrit, au moment de son inscription, à l'option report 2023 pourra demander un report de son inscription à l'édition 2023.

La demande de report devra être effectuée par mail 3 jours avant l'événement à l'adresse [contact@running06.com](mailto:contact@running06.com).

### En cas d'annulation de la part de l'organisateur pour cas de force majeur :

Toute personne ayant souscrit, au moment de son inscription, à l'option report 2023, pourra demander un report de son inscription à l'édition 2023.

La demande de report devra être effectuée par mail au plus tard 3 jours suivant l'annonce de l'annulation à l'adresse [contact@running06.com](mailto:contact@running06.com).

La demande de report ne peut être couplée à une demande de remboursement.